

Le 8 Juin 2022 à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaél, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme POINEUF Elisabeth pouvoir à M. RAULT Patrick
Mme BREUVART Sandrine pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle
Mme BRICHORY Annick pouvoir à Mme NEVO Chantal

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. BOUTRON Romain

Secrétaire de Séance :

M. PERROQUIN Jérôme

M. REMON, responsable du collectif qui s'est formé contre le projet de zone de «stockage de déchets inertes » sur la parcelle ZX28 a remis la pétition d'environ 1395 signatures à Mme le Maire avant l'ouverture de la séance.

Décisions du Maire

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CREATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES : RUE DES ECOLES

Considérant le lancement de la consultation pour les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales rue des Ecoles,
Considérant l'avis de marché paru le jeudi 31 mars 2022 mis en ligne sur le site bretagnemarchespublics et lacentraledesmarches ainsi que sur le portail acheteur Mégalis,
Considérant la consistance des travaux prévoyant un lot unique : réseau eaux pluviales, réfections définitives,
Considérant la possibilité pour les candidats de remettre des variantes,
Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,
Considérant les critères de jugement des offres,
Considérant l'analyse des offres,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour la création de réseaux d'eaux pluviales dans la rue des Ecoles avec l'entreprise SETAP de Coetmieux.

ARTICLE 2 - Le montant total des travaux s'élève à 84.050 € Hors Taxes, soit 100.860 € TTC.

ARTICLE 3 - De signer avec la SETAP le marché de travaux ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 263 « travaux Bourg ».

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CRÉATION DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET USÉES – RUE DE LA LIBERTE ET RUE DE BODIFFE

Considérant la délibération en date du 27 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal valide le principe de la constitution d'un groupement de commande entre la Commune de Plémet & LCBC pour les travaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur la Commune de PLEMET,
Considérant la conclusion entre les deux maîtres d'ouvrage d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'assainissement sur la Commune de PLEMET,
Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à SERVICAD,
Considérant le lancement de la consultation pour les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans les rues de la Liberté et de Bodiffé,
Considérant l'avis de marché paru le samedi 19 mars 2022 mis en ligne sur le site bretagnemarchespublics et la centraledesmarchés ainsi que sur le Ouest – France 22 et sur le portail acheteur Mégalis,
Considérant la consistance des travaux prévoyant un lot unique : réseaux eaux usées et pluviales, réfections de la voirie,
Considérant la ventilation des travaux en deux parties selon les compétences et les maîtres d'ouvrages, à savoir la partie A pour les eaux usées pour LCBC et la partie B pour les eaux pluviales pour la Commune de PLEMET,
Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux,
Considérant l'analyse des offres remises,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux avec le groupement solidaire composé des entreprises suivantes : SAS SATEC ENVIRONNEMENT (Mandataire) et des cotraitants SEEG, SAS KALON TP. Le groupement envisage de sous-traiter des prestations avec l'entreprise SFB Morbihan (traitement de l'amiante).

ARTICLE 2 – De dire que le montant total des travaux s'élève à 1.040.082,50 € Hors Taxes réparti respectivement entre les eaux usées et pluviales, à savoir pour la part A – LCBC- à 446.437,50 € HT et pour la part B - Commune de PLEMET - à 593.645 € HT.

ARTICLE 3 – De confier le marché au groupement dont le mandataire est SATEC pour la part B - eaux pluviales Commune de PLEMET et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 263 « travaux bourg » au compte 2315 du Budget de la Commune.

Délibérations du conseil municipal

3- FONCIER et URBANISME

3-1 Dossier du Pas

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

M. François LE MAITRE, M. Michel ROCABOY et M. Pierre-Yves BLOUIN ne prenant pas part au vote se sont retirés de la salle.

Mme le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal la proposition de cession de la parcelle ZX 28 (ancienne carrière du Pas) d'une contenance de 110 180 m², au profit de la société LESSARD qui en a fait la demande, pour un projet de stockage de déchets inertes.

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la cession de cette parcelle. Le vote a eu lieu à bulletins secrets. Mme Aurélie JOSSÉ et M. LE TÉNO Anthony, plus jeunes conseillers présents dans la salle ont procédé au dépouillement. Vingt-cinq bulletins contre.

Voté CONTRE à l'unanimité (25 voix)

4- FINANCES

4-1 Tarifs Animations Sportives 2022-2023

Rapporteur : M. FERNANDEZ Ronan, Adjoint aux sports, à la jeunesse et à la vie associative,

La commission sport, jeunesse et vie associative s'est réunie le 10 Mai et propose une évolution des tarifs des animations sportives communales pour l'année 2022-2023. Ils n'ont pas évolué depuis 6 ans et l'an passé une gratuité avait été accordée aux inscrits annuels enfant/adulte 2020-2021.

Il a été proposé :

- Enfant : passer de 40 € à 42 €
- Adulte : passer de 52 € à 55 €
- Pour les animations sportives communales pour les vacances scolaires :
 - o Journée : passer de 9 € à 10 €
 - o Semaine de 4 jours : passer de 30 € à 32 €
 - o La sortie : passer de 20 € à 22 €
 - o La totalité du programme d'été : passer de 80 € à 85 €

Voté à l'unanimité

4-2 Effacement de Dettes – Budget Cuisine Centrale

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager soit 146,55 € pour le budget de la Cuisine Centrale liés à des titres émis en 2017. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer cette somme. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de

surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1^{er} janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est 01/04/2022 avec date d'application au 10/02/2022.

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 01/04/2022 et la date du 10/02/2022 comme date d'application et invitera l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

Mme le Maire a précisé que les crédits seront prélevés sur le compte 6542 du budget Cuisine Centrale.

Voté : 27 « POUR » et 1 « CONTRE »

5- TRAVAUX

5-1 Travaux RN 164 – Dévoisement du réseau AEP : Désignation d'un maître d'ouvrage (Syndicat du Lié)

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Dans le cadre des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 164, le syndicat d'eau du Lié est contraint d'assurer le dévoisement de son réseau d'eau potable sur plusieurs kilomètres sur la commune de PLEMET.

En ce sens le syndicat, maître d'ouvrage au titre de sa compétence, a donc lancé les études nécessaires et une consultation pour attribuer un marché à hauteur de 1 080 836 € H.T. (1 297 003 € TTC)

Parallèlement, le syndicat du Lié a sollicité les services de l'Etat pour l'octroi d'une aide financière au titre de la DSIL « grandes priorités ».

Or le syndicat ne peut être directement éligible à la DSIL sauf s'il signe une convention avec une collectivité éligible (commune ou E.P.C.I.) en vertu d'une disposition prévue à l'article L 2334-42 C du C.G.C.T.

Cette convention tripartite (Etat – commune – syndicat) nécessite au préalable une délibération de la commune et du syndicat pour autoriser le représentant légal de leur collectivité respective à la signer.

Cette convention ainsi signée par l'ensemble des parties permettra de dresser un arrêté attributif de subvention en faveur du syndicat. Ce dernier deviendra alors le seul interlocuteur des services préfectoraux en tant que maître d'ouvrage, la commune n'intervenant que dans le cadre de la convention.

Il a été proposé :

- D'Emettre un avis favorable à la signature d'une convention portant désignation d'un maître d'ouvrage
- D'Autoriser Mme le Maire à signer cette convention

Voté à l'unanimité

5-2 Borne électrique SDE / LCBC

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du projet d'implantation d'une nouvelle borne de recharge pour véhicule électrique Parking rue de Bodiffé à Plémet.

En séance il a été présenté le coût de l'opération et la participation de la commune qui s'élève à 1500€.

M. Patrick RAULT informe que des travaux sont prévus sur ce Parking et qu'il est donc préférable d'attendre la fin des travaux avant d'implanter la borne.

Mme Elodie BOUTBIEN évoque la possibilité de verbaliser les conducteurs au-delà de la charge.

L'assemblée se questionne sur le choix d'une borne à charge rapide, et indique qu'il n'y a que très peu de choix pour ce type de dispositif.

Voté à l'unanimité

5-3 Jury projet école maternelle

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la parution le 06 mai de l'avis d'appel à candidatures pour le concours restreint lié à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle. Mme le Maire précisera que la Commune avec l'appui du CAUE et de l'ADAC a lancé cette opération qui se déroulera en 2 phases : candidature et sélection de 3 candidats puis remise d'une esquisse + en vue de sélectionner un maître d'œuvre pour la construction d'une école maternelle neuve d'une surface utile estimée à 1.160 m² de locaux. L'opération inclut la déconstruction totale ou partielle du bâtiment actuel. Une réflexion sur les aménagements extérieurs est attendue ainsi que sur l'intégration urbaine de l'équipement et les circulations avec les autres équipements du secteur. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 3.000.000 € Hors Taxes.

Mme le Maire a précisé que pour la procédure de concours, il est nécessaire de constituer un jury qui sera composé notamment des membres de la CAO ainsi que 3 membres désignés par le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne (3 membres au titre des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente) ainsi que l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires.

Mme le Maire a proposé de valider la composition du jury qui sera amené à choisir les 3 candidats retenus pour la phase n° 2 de ce concours à l'issue de la restitution de l'analyse des dossiers de candidature établie par la Commission Technique.

Voté à l'unanimité

6- SERVICE DU PERSONNEL

6-1 Contrat de projet

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire et M. FERNANDEZ Ronan, Adjoint aux sports, à la jeunesse et à la vie associative,

Il a été présenté en séance la proposition d'un recrutement en contrat de projet pour une durée de trois ans d'un agent pour le service des sports.

Le contrat de projet a été introduit en 2019 par la loi de transformation de la fonction publique.

Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien un projet ou une opération identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

De ce fait, ce contrat peut uniquement être conclu pour occuper un emploi non permanent.

Le recrutement peut s'effectuer sur les catégories hiérarchiques A, B et C.

Aussi, il a été proposé de recruter un contrat de projet pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois de catégorie C, pour accompagner le service sur le développement de l'offre sportive communale.

Les projets à développer et les missions attribuées à ce poste ont été évoqués en commission sports le 10 Mai et seront présentés en séance.

Le conseil Municipal a été appelé à :

- Autoriser la procédure de recrutement
- Autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la procédure

Voté à l'unanimité

7- DESIGNATION DE REPRESENTANTS

7-1 Jury d'Assises

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2022, le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune de PLEMET est de 3. Le tirage au sort des jurés doit être en nombre triple soit 9, et a été effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. N'ont été retenus que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés en 1999 ou avant).

Ont été tirés au sort :

- M. AMIAUX Guy Gérard Simon Aristide, né le 31/12/1949 – domicilié « 7 la Créssaulte – 22210 PLEMET »
- M. BEUREL Jacques Joseph Louis Marie, né le 20/04/1970 – domicilié « 5 la Belle Alouette – La Ferrière – 22210 PLEMET »
- M. DUROS Joseph Jacques Marie, né le 11/05/1963 – domicilié « 2 la Ville Goudouin – 22210 PLEMET »
- M. GALLAIS Cyril Joseph Lucien, né le 04/04/1981 – domicilié « 49 rue Neuve – 22210 PLEMET »
- M. LE DAIN Carl Paul, né le 14/08/1998 – domicilié « 25 rue du 6 août – 22210 PLEMET »
- Mme BAGOT Chantal Marie épouse LECOLLINET, née le 25/11/1963 – domicilié « 3 rue de la Minière – 22210 PLEMET »
- Mme BIENNE Françoise Marie épouse MARIGO, née le 05/02/1968 – domicilié « 2 rue des Roseaux – 22210 PLEMET »
- M. MAUVILLAIN Olivier Jean François Christian, né le 20/01/1973 – domicilié « 49 rue de Dinan – 22210 PLEMET »
- Mme FLEHO Marie-Noëlle Solange Michelle, née le 24/12/1961 – domicilié « 6 Impasse de Bodiffé – 22210 PLEMET »

8- Questions Diverses

- Ronan FERNANDEZ questionne et demande à ce qu'il y ait une vigilance sur les poids lourds et leur présence dans le bourg
- Bernard BOUDARD : Que pense les commerçants pour les travaux dans le centre Bourg ?
- Mme le Maire a informé le CM que les commerçants concernés par cette 1^{ère} tranche ont été rencontrés. Le maximum sera fait pour limiter l'impact sur les commerces, mais certaines déviations seront inévitables.

- Festivités du 14 juillet :
 - o Projet porté par la mairie
 - o Pique-nique ouvert à tous le midi

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h20

Le secrétaire de séance,
M. Jérôme PERROQUIN



Le Maire,
Chantal NÉVO

